



# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

## Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale (BASS)

### *CMP BASS Note des Négociateurs* *Retour sur les séances du 17 décembre 2024 et du 16 janvier 2025*

#### **AXESS en suspension dans l'attente des décisions gouvernementales :**

Les négociations se déroulent, ces derniers mois, dans un contexte particulièrement complexe, marqué par une instabilité gouvernementale qui compromet la clarté des décisions et la continuité des engagements pris avant la dissolution de l'Assemblée Nationale. Cette situation politique instable a des répercussions directes sur les négociations salariales et sociales de la BASS, créant un décalage profond entre les priorités imposées par le ministère et les réalités vécues sur le terrain par les salariés. L'ordre du gouvernement : « *pas d'enveloppe sans accord* » tient-il toujours ?

Complètement perdu dans ce marasme politique, AXESS refuse toujours de négocier avec les organisations syndicales majoritaires ! AXESS nous explique ne pas pouvoir avancer dans la négociation tant qu'ils ignorent ce que veut le nouveau gouvernement et les moyens financiers que ce dernier voudra bien octroyer au secteur associatif sanitaire, social et médico-social. La CGT, SUD et FO dénoncent cette soumission totale au bon vouloir du gouvernement et cette méthode constante d'AXESS qui fait passer la négociation avec les organisations syndicales représentatives après la négociation bilatérale entre AXESS et des représentants du gouvernement.

AXESS ne cesse de dire qu'ils se battent pour obtenir des moyens mais en séance, ils sont dans l'incapacité de nous indiquer la hauteur du financement demandés pour le secteur dans les différents Ministères. Leur prochaine échéance : la conférence salariale du secteur associatif habituellement fin février ! Heureusement, l'intersyndicale n'attend pas AXESS pour débattre des projets de chacun pour tenter de trouver un maximum de convergences. Et jusque là, elles s'opposent toutes aux projets portés par AXESS ou la CFDT.

#### **Une approche descendante qui ne répond pas aux réalités du terrain :**

La CGT dénonce l'approche descendante d'AXESS, centrée sur la gestion de la masse salariale existante, qui ne répond pas aux besoins spécifiques du secteur. Les effectifs sont réduits à leur minimum, déjà insuffisants pour répondre aux besoins de base des personnes et familles accompagnées.

Le turn-over, le recours excessif à l'intérim (personnels non pris en compte en tant qu'effectif ce qui fausse les calculs) fragilise

les équipes et nuit à la qualité du service public auquel le secteur associatif participe largement. Ces pratiques, souvent justifiées par des contraintes budgétaires, ne tiennent pas compte des réalités vécues par les travailleurs. Nous avons besoin de recrutements pérennes, de postes stables, et de conditions de travail dignes. AXESS refuse que nous basions les négociations de la CCUE sur la base d'un effectif qui permettrait de sortir de la situation sinistrée actuelle, de l'épuisement ou des départs des professionnels du secteur.

#### **Une politique salariale insuffisante et des revendications légitimes :**

La CGT regrette l'absence de travail concret sur la politique salariale, notamment en ce qui concerne les revendications d'une augmentation générale des salaires et de primes spécifiques pour les heures travaillées les dimanches, les jours fériés et les nuits qui ont été octroyées à l'hôpital en 2023. Et depuis 2023, nous avons l'accord du gouvernement pour transposer ces mesures dans le secteur associatif mais AXESS refuse de poursuivre les discussions sur ce thème.

Ces revendications ne sont pourtant pas des caprices : elles reflètent la réalité d'un travail souvent difficile, qui empiète sur la vie personnelle et la santé des travailleurs. Comment justifier que ceux qui assurent des services essentiels en dehors des horaires normaux ne soient pas correctement rémunérés ?

Pour la CGT il est impensable de continuer à attendre une CCUE pour revaloriser les salaires du secteur sans passer par les conventions collectives existantes (66 CHRS, 51).

La CGT n'a de cesse de rappeler l'urgence de cette question, basée sur les besoins réels et non sur des enveloppes allouées gré à gré par le gouvernement.

La négociation dans les conventions collectives existantes pour les urgences sociales et salariales et la négociation longue d'une CCUE de haut niveau pour un avenir meilleur sont compatibles et indispensables !

#### **Enrayer la pénibilité pour AXESS passe par un régime de Prévoyance :**

AXESS s'était engagé à travailler paritairément sur les problématiques de fonds de la pénibilité qui impacte très fortement et de plus en plus les salariés. La négociation devait donc porter sur l'étude de la possibilité de créer un OPP (Organisme Paritaire de Prévention).



Un groupe de travail « *Prévention et conditions de travail* » avait été mis en place à cette fin. A la place AXESS impose le sujet de la prévoyance et veut obliger les organisations syndicales à aller vite, plus vite que nécessaire.

La CGT rappelle que la construction de l'Organisme Paritaire de Prévention des risques doit être avant tout basée sur les mesures de préventions primaires et secondaires, sans être phagocytée par la question de la réparation suite aux accidents de travail qui ne peut intervenir que par la suite. D'autant plus, qu'il n'existe aucune base conventionnelle actuellement pour y adosser la prévoyance et donc négocier les tarifs avec les assureurs.

Pour la CGT, le travail sur la politique de prévention est effectué à l'inverse des dispositions légales (cf déclaration liminaire). Il est indispensable de recadrer les objectifs du groupe de travail inhérent, en ce sens.

La CGT rappelle qu'elle ne signera aucun accord isolé, mais qu'elle s'engagera sur l'économie générale d'un texte conventionnel de haut niveau.

### **La prévoyance : un enjeu de sécurité pour les salariés qui en bénéficient déjà !**

La CGT réaffirme son refus d'une délibération, demandée par AXESS, pour la mise en place d'une CPS (Commission Paritaire Spéciale) qui aurait le rôle de bâtisseur de la future prévoyance de la branche alors que les régimes existants, dont celui de la 66/CHRS existent encore et peuvent être prorogés d'un an.

La CGT dénonce le manque d'engagements fermes pour sécuriser les régimes existants, tels que les dispositifs 66/CHRS, de la Croix Rouge Française, avant de se lancer dans la construction d'un nouveau cadre de prévoyance.

Ce refus de garantir les bases actuelles avant toute réforme crée une incertitude insupportable pour les salariés. La CGT exige que les dispositifs actuels soient prorogés avant toute évolution, afin de préserver les droits acquis et d'assurer une transition équitable. Les travailleurs ne doivent pas payer le prix de réformes précipitées.

Tout doit être mis en œuvre pour la poursuite du régime dans les CCNT existantes.

## **Les priorités de la CGT : des engagements concrets pour les salarié-es :**

Face à cette situation, la CGT réaffirme ses priorités et ses exigences :

- Des projections basées sur les besoins réels du secteur : Les décisions doivent être prises en fonction des besoins concrets des travailleurs et non sur des contraintes budgétaires arbitraires ou sur la base de l'état dégradé actuel du secteur.
- La sécurisation des dispositifs existants : Les régimes de prévoyance 66/CHRS, de la CRF et autres, doivent être garantis avant toute réforme, afin de préserver les droits acquis et d'assurer une transition équitable où les salariés ne seront pas perdants.
- Une augmentation générale des salaires sur les CCNT existantes et l'amélioration des conditions de travail : La CGT rappelle l'urgence d'intégrer une augmentation générale des salaires en négociant les valeurs du point dans les CCNT existantes et d'améliorer les conditions de travail, notamment pour les périodes de travail en soirées, week-ends et jours fériés.

### **Replacer les travailleurs au cœur des décisions :**

La CGT souligne que les négociations doivent replacer les besoins des travailleurs au centre des priorités et garantir des engagements concrets pour sécuriser les acquis existants.

Nous refusons les injonctions descendantes et appelons à une méthodologie plus transparente et participative. Afin de construire des accords justes et durables.

## **L'urgence est de prendre son temps pour construire une CCUE de Haut niveau !**